



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Cariste d'entrepôt

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	1/28

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Cariste d'entrepôt

Sigle du titre professionnel : CE

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 311u - Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage-

Code(s) ROME : N1101

Formacode : 31795, 31768

Date de l'arrêté : 09/07/2020

Date de parution au JO de l'arrêté : 26/07/2020

Date d'effet de l'arrêté : 28/07/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	3/28

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	4/28

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CE

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3 Vérifier l'adéquation du chariot de catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau Stocker, déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5 Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt	01 h 40 min	<p>À l'aide d'un chariot élévateur de catégorie 5, le candidat stocke et déstocke en palettier, à différents niveaux, des palettes de colis de produits, des caisses-palettes ou des conteneurs. Le dernier niveau est situé à 6 mètres minimum. Il réapprovisionne un ou plusieurs emplacements de picking. Il emballe et étiquette les palettes de marchandises en vue de leur expédition. Il lit ses instructions sur un terminal informatique portable ou embarqué. Il saisit et valide ses opérations à l'aide de ce terminal informatique. Ce terminal informatique est relié en WiFi (sans fil et sans socle) au logiciel de gestion d'entrepôt.</p> <p>À l'aide d'un chariot élévateur de catégorie 3, le candidat charge et décharge un véhicule par le côté et à partir du sol. Il contrôle les marchandises et leur support ou contenant. Il vérifie et exploite les documents accompagnant la marchandise à la réception et remplit les documents d'expédition. Il déplace des charges, les stocke et les déstocke en palettier à différents niveaux. Le dernier niveau est situé à 3,30 mètres minimum. Il saisit et valide ses opérations soit à l'aide d'un PC fixe, soit à l'aide d'un terminal portable ou embarqué, reliés au logiciel de gestion de l'entrepôt.</p> <p>Il gerbe et dégerbe en pile des caisses-palettes ou des conteneurs avec l'un et l'autre des chariots élévateurs.</p> <p>Il vérifie le bon fonctionnement de son chariot élévateur en effectuant les contrôles d'usage en début et en fin d'utilisation.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3 Vérifier l'adéquation du chariot de catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau Stocker, déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5 Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt	00 h 20 min	<p>Les questions concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maintenance de premier niveau des chariots élévateurs, la correction et le signalement des anomalies les concernant. - La prévention des risques pour la sécurité et la santé des personnes. - Les anomalies dans l'entrepôt, l'environnement de travail, celles sur les équipements, les marchandises ou les produits et les anomalies de

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	5/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			fonctionnement du matériel. - Les interactions avec les autres acteurs de l'entrepôt et les conducteurs routiers.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat issu d'un parcours de formation remet à l'organisateur le justificatif attestant d'un temps de conduite de vingt heures minimum de chariots de catégories 3 et 5. Sur les vingt heures minimum requises, huit heures maximum peuvent être réalisées sur un simulateur. Plusieurs candidats peuvent être évalués simultanément dès lors que le plateau technique est suffisamment équipé et le matériel conforme à celui mentionné au descriptif « plateau technique d'évaluation » en annexe 1.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat issu d'un parcours de VAE remet à l'organisateur tout document justifiant d'une formation à la conduite de chariots de manutention des catégories 3 et 5 (autorisations de conduite d'employeurs, attestations d'employeurs ou d'organismes de formation).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	6/28

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réceptionner, expédier, stocker et déstocker des marchandises en conduisant en sécurité des chariots élévateurs des catégories 3 et 5					
Vérifier l'adéquation du chariot de catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau	<p>Le chariot élévateur et les équipements porte-charge sont adaptés aux tâches à effectuer, à leurs lieux d'exécution et aux caractéristiques des charges.</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées</p> <p>La maintenance de premier niveau est effectuée conformément aux consignes ou aux notices d'instructions</p> <p>Les vérifications sont réalisées avec méthode</p> <p>Les anomalies sont rectifiées dans la limite des attributions du cariste</p> <p>L'interlocuteur concerné est alerté si besoin</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3	<p>Les règles d'hygiène, de sécurité, de qualité et de sûreté sont respectées</p> <p>L'utilisation des terminaux informatiques est maîtrisée</p> <p>Les documents accompagnant la marchandise sont correctement vérifiés et exploités</p> <p>Les documents d'expédition sont correctement remplis</p> <p>Les conditions de stockage des produits sont respectées</p> <p>Les manutentions sont organisées en fonction des interactions avec les autres caristes, les autres personnels de l'entrepôt et les conducteurs routiers</p> <p>Les modes opératoires sont respectés</p> <p>Les manutentions sont réalisées dans les délais impartis</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stocker, déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5	<p>Les règles d'hygiène, de sécurité, de qualité et de sûreté sont respectées</p> <p>L'utilisation des terminaux informatiques est maîtrisée</p> <p>Les conditions de stockage des produits sont respectées</p> <p>Les manutentions sont organisées en fonction des interactions avec les autres caristes et les autres personnels de l'entrepôt</p> <p>Les modes opératoires sont respectés</p> <p>Les manutentions sont effectuées dans les délais impartis</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	7/28

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt	Les anomalies sont corrigées L'interlocuteur concerné est prévenu en cas d'anomalies L'alerte est donnée en présence d'un risque pour la santé et la sécurité des personnes Les comptes rendus oraux sont précis Les zones d'évolution sont maintenues propres et rangées dans le respect des consignes Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Obligations réglementaires le cas échéant :

Les travailleurs qui conduisent des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté doivent être titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par leur employeur (Articles R423-55, R423-56 et R425-57 du code du travail).

L'arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes précise les modalités de délivrance de cette autorisation de conduite :

« L'autorisation de conduite est établie et délivrée au travailleur, par le chef d'établissement, sur la base d'une évaluation effectuée par ce dernier.

Cette évaluation, destinée à établir que le travailleur dispose de l'aptitude et de la capacité à conduire l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée, prend en compte les trois éléments suivants :

- a) Un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail ;
- b) Un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail ;
- c) Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Le CACES® R489, Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité de la recommandation R489 de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) consiste en une évaluation des connaissances et des savoir-faire liés à la conduite des chariots de manutention à conducteur porté. C'est un moyen recommandé par la CNAM pour contrôler les connaissances et les savoir-faire des conducteurs de ces chariots.

Le titre professionnel « Cariste d'entrepôt » peut dispenser son titulaire des CACES® R489 des catégories 3 et 5. Il permet la délivrance de l'autorisation de conduite pendant les 5 ans qui suivent son obtention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	8/28

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler au sein d'une équipe	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt
	Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3
	Stocker, déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5
	Vérifier l'adéquation du chariot de catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt
	Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3
	Stocker, déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5
	Vérifier l'adéquation du chariot de catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt
	Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3
	Stocker, déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5
	Vérifier l'adéquation du chariot de catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau
Appliquer des règles de qualité et de sûreté tout au long de son activité	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt
	Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3
	Stocker, déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5
	Vérifier l'adéquation du chariot de catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau
Manœuvrer, manipuler en sécurité des engins ou des machines	Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3
	Stocker, déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5
	Vérifier l'adéquation du chariot de catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	9/28

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CE

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent tout au long des épreuves. Pendant la mise en situation, le jury porte des chaussures ou des coques sur-chaussures de sécurité et un gilet de sécurité fournis par l'organisateur.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	10/28

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Cariste d'entrepôt

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	11/28

CCP

Réceptionner, expédier, stocker et déstocker des marchandises en conduisant en sécurité des chariots élévateurs des catégories 3 et 5

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle ou Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Sans objet Sans objet		Sans objet
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	13/28

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réceptionner, expédier, stocker et déstocker des marchandises en conduisant en sécurité des chariots élévateurs des catégories 3 et 5

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	14/28

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Cariste d'entrepôt

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Un entrepôt équipé d'un logiciel de gestion d'entrepôt et des matériels informatiques associés (PC fixe et terminal portable). Ces équipements informatiques doivent être connectés à un réseau WiFi.</p> <p>L'entrepôt est adapté au déplacement de piétons et de chariots élévateurs de catégories 3 et 5, avec la signalisation, le marquage au sol et le balisage appropriés. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- une zone de stockage équipée de palettiers dits classiques ;- une zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises ;- une zone dédiée à l'alimentation en énergie des chariots de catégories 3 et 5 à moteur électrique. <p>Une aire d'évolution permettant de charger et de décharger, latéralement et depuis le sol, un camion ou une remorque, avec un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 3.</p> <p>Un espace adapté à la manœuvre de gerbage en pile de charges avec un chariot de catégorie 3</p> <p>Un espace adapté à la manœuvre de gerbage en pile de charges avec un chariot de catégorie 5.</p> <p>Un espace dédié au tri et à la collecte des déchets.</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Pendant la session d'évaluation, les locaux sont exclusivement réservés à l'épreuve.</p>
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et de trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	15/28

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<p>Zone dédiée à l'alimentation en énergie des chariots de catégories 3 et 5 à moteur électrique.</p> <p>En application du code de l'environnement, cette zone, équipée des postes de charge des chariots, peut être un espace ouvert ou un local, selon les types d'alimentation des chariots (batteries au plomb, batteries au Lithium-Ion, piles à hydrogène, ...) et la puissance cumulée des chargeurs pour ceux équipés de batteries.</p> <p>Le cas échéant, l'espace ou le local est conforme aux normes et réglementations relatives aux emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter et à la protection des travailleurs qui y sont exposés.</p> <p>S'il s'agit d'un local, il est conforme aux réglementations relatives aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration.</p>	4	Sans objet
	1	<p>Zone de stockage</p> <p><u>Allées et palettiers</u></p> <p>La zone de stockage comporte au moins deux allées de circulation. Au moins une des allées est bordée de palettiers dits classiques des deux côtés. L'autre allée a au moins un palettier sur un de ses côtés.</p> <p>Au total, les palettiers comportent au moins 84 emplacements de stockage.</p> <p>Les palettiers comportent au moins trois niveaux en plus du niveau au sol.</p> <p>Au moins une travée de palettier comporte une alvéole de stockage à une hauteur d'au moins 6 mètres.</p> <p>Au moins trois emplacements de stockage situés à au moins 3,30 m de hauteur sont accessibles au chariot de catégorie 3.</p>	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	16/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p>Les palettiers sont équipés de plaques de capacité de charge. Les profondeurs des palettiers sont adaptées au stockage longitudinal de palettes d'une longueur de 1,20 m. Les alvéoles ont des hauteurs de 1,20 m minimum. Elles permettent le stockage optimisé de charges palettisées de 0,80 m de largeur dans le respect des jeux de manutention recommandés par l'Institut National de Recherche en Sécurité (INRS).</p> <p><u>Adressage</u></p> <p>Tous les emplacements de stockage sont adressés, les adresses sont encodées en codes-barres.</p> <p><u>Stockage, nombre, taille, poids et étiquetage des unités de manutention</u></p> <p>28 charges palettisées sont des unités logistiques homogènes standards : chacune d'elles contient des colis d'unités consommateurs avec le même GTIN (global trade item number).</p> <p>Ces charges ont des hauteurs comprises et uniformément réparties entre 0,90 et 1,60 m. Les supports sont des palettes « Europe » de dimension 0,80 x 1,20 m.</p> <p>Elles sont banderolées avec du film transparent ou cerclées de façon à ce qu'il soit possible de compter les colis.</p> <p>Elles ont un poids égal ou supérieur à 25 % de la capacité nominale de charge la moins élevée entre celle du chariot de catégorie 3 et celle du chariot de catégorie 5. Les poids des charges permettent leur stockage à la hauteur maximale de levage des chariots élévateurs.</p> <p>23 charges palettisées diverses de format 0,80 x 1,20 m ou 1,00 x 1,20 m (palettes de colis, palettes conteneurs, caisse palettes...). Elles ont un poids de 100 kg au minimum et des hauteurs variées. Les poids des charges permettent leur stockage à la hauteur maximale de levage des chariots élévateurs.</p> <p>Chacune des 28 et 23 charges palettisées est étiquetée. L'étiquetage indique au minimum le nom du produit, la référence, le poids et comporte un numéro d'identification SSCC (Serial Shipping Container Code) en clair et en code-barres GS1-128.</p>		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	17/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p>Trois emplacements de stockage au sol sont respectivement dédiés au picking de trois références différentes. Chacune des trois références compte au moins dix colis mono référence stockées sur des palettes « Europe » de dimension 0,80 x 1,20 m. Les colis de chaque référence ont des dimensions et poids identiques et sont munis d'un pictogramme de manutention précisant le haut du colis. Sur chaque colis, la référence est indiquée en clair et en code-barres. Les dimensions des colis permettent d'en stocker au moins 70 dans leur emplacement. Leur poids est compris entre 1 et 10 kg.</p> <p>Pour chacune des trois références en picking, deux palettes de type Europe EPAL (format 0,80 x 1,20 m) sont stockées en palettier. L'une d'elle contient au moins 60 colis de la référence, l'autre en contient au moins 30.</p>		
	1	<p>Zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises</p> <p>La zone comporte au moins deux travées. Chaque travée permet de positionner trois palettes de marchandises dont le support est de dimension 0,80 x 1,20 m.</p>	4	Sans objet
	1	<p>Zone dédiée au gerbage en pile avec un chariot de catégorie 3</p> <p>Cette zone est adaptée au déplacement et à la manœuvre de gerbage et dégerbage en pile avec un chariot élévateur de catégorie 3.</p> <p>Elle est dotée de trois charges gerbables en palettier et empilables : trois caisses palettes avec semelles ou trois conteneurs avec semelles. Elles ou ils sont de format 0,80 x 1,20 m ou 1,00 x 1,20 m. Elles ou ils ont un poids égal ou supérieur à 50 % de la capacité nominale de charge du chariot de catégorie 3. Les poids de ces charges permettent leur stockage en hauteur au maximum de la capacité de levage des chariots élévateurs.</p>	4	Les candidats utilisent alternativement la zone et le matériel pendant l'épreuve.
	1	<p>Zone dédiée au gerbage en pile avec un chariot de catégorie 5</p> <p>Cette zone est adaptée au déplacement et à la manœuvre de gerbage et dégerbage en pile avec un chariot élévateur de catégorie 5.</p> <p>Elle est dotée de trois caisses palettes ou de trois conteneurs empilables. Elles ou ils sont de format 0,80 x 1,20 m ou 1,00 x 1,20 m. Elles ou ils ont un poids égal ou supérieur à 50 % de la capacité nominale de charge du chariot de catégorie 5. Les poids de ces charges permettent leur stockage en hauteur au maximum de la capacité de levage du chariot élévateur.</p>	4	Les candidats utilisent alternativement la zone et le matériel pendant l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	18/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	<p>Zone dédiée au chargement et au déchargement de camions ou de remorques.</p> <p>La configuration de la zone permet le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque, latéralement et depuis le sol, à l'aide d'un chariot élévateur de catégorie 3.</p> <p>Le véhicule est de type porteur, remorque ou semi-remorque avec une longueur utile de plancher d'au moins 5 m et une largeur utile comprise entre 2,40 m et 2,55 m.</p> <p>Les accessoires de calage adaptés au véhicule, tels que les cales et les béquilles anti basculement, sont positionnés.</p>	4	Les candidats utilisent alternativement la zone et le véhicule pendant l'épreuve.
	1	<p>Espace dédié à la collecte et au tri des déchets</p> <p>Cet espace est équipé d'un bac pour la collecte des films plastiques, d'un bac pour la collecte des cartons et d'un bac pour la collecte des déchets industriels banals.</p>	4	Sans objet
Machines	1	Chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 3 d'une capacité nominale de 1200 kg minimum, adapté à la manutention des charges palettisées, permettant le levage et le gerbage des charges à une hauteur égale ou supérieure à 3,30 m.	1	La notice technique du chariot doit être mise à disposition du candidat.
	1	<p>Chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 5 d'une capacité nominale de 1200 kg minimum, adapté à la manutention des charges palettisées, permettant le levage et le gerbage des charges à une hauteur égale ou supérieure à 6 m.</p> <p>Le chariot peut être équipé d'un terminal informatique embarqué, muni d'un lecteur de codes-barres et d'un clavier alphanumérique. Ce terminal informatique embarqué doit être relié par liaison sans fil et sans socle (WIFI) au logiciel de gestion d'entrepôt.</p>	1	<p>Si le chariot n'est pas équipé d'un terminal informatique embarqué, un terminal informatique portable est obligatoire.</p> <p>Un terminal informatique embarqué est un ordinateur mobile professionnel conçu pour être installé sur un chariot de manutention.</p> <p>La notice technique du chariot doit être mise à disposition du candidat.</p>
	1	<p>Terminal informatique portable muni d'un lecteur de codes-barres et d'un clavier alphanumérique.</p> <p>Ce terminal informatique portable doit être relié par liaison sans fil et sans socle (WIFI) au logiciel de</p>	1	Ce terminal informatique portable est obligatoire uniquement dans le

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	19/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		gestion d'entrepôt.		cas où le chariot de catégorie 5 ne dispose pas de terminal embarqué.
	1	Un ordinateur (PC) relié au logiciel de gestion d'entrepôt, équipée d'une imprimante et d'une imprimante à étiquettes.	4	L'ordinateur se trouve dans la zone de stockage ou dans la zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises. Les candidats l'utilisent alternativement pendant l'épreuve.
Outils / Outillages	1	Cutter de sécurité à lame rétractable.	1	Sans objet
Équipements	1	Réseau WIFI et son ou ses antennes radios pour la liaison entre le logiciel de gestion d'entrepôt et le terminal portable ou le terminal embarqué.	4	Sans objet
	1	<p>Logiciel de gestion d'entrepôt.</p> <p>Les fonctionnalités suivantes sont requises : Réception, rangement, préparation de commandes, expédition, réapprovisionnement picking, mouvement/transfert.</p> <p>- Le candidat doit lire ses instructions sur un terminal informatique portable ou embarqué relié par liaison sans fil et sans socle (WIFI) au logiciel de gestion d'entrepôt. Les validations des opérations de réception, rangement, préparation de commandes, expédition, réapprovisionnement picking, mouvement/transfert doivent être faites par la lecture des codes-barres des adresses des emplacements, des codes- barres des GTIN (global trade item number) des articles, des codes-barres des SSCC (Serial Shipping Container Code) des unités d'expéditions. Ces lectures doivent être faites à l'aide du lecteur laser de codes-barres intégré au terminal informatique portable ou embarqué. La validation des quantités d'articles ou d'unités logistiques doit être faites à l'aide du clavier alphanumérique intégré à ce même terminal. Les mouvements de stock doivent être mis à jour par le logiciel au fur et à mesure de leur validation.</p> <p>- Le logiciel doit permettre, en supplément des fonctionnalité décrites ci-dessus, la validation des réceptions et les expéditions par le candidat à l'aide du PC fixe.</p> <p>- Les documents suivants doivent être disponibles à l'impression : bon de réception, étiquettes de réception, bon de livraison, étiquettes d'expéditions, étiquettes SSCC (Serial Shipping Container Code).</p>	4	Le logiciel de gestion de l'entrepôt contient les données qui correspondent à la zone d'évolution et aux produits en stock.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	20/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de gants contre les risques chimiques. Paire de gants fins jetables.	1	Cet équipement est obligatoire uniquement si les chariots sont équipés de batteries ouvertes.
	1	Paire de lunettes de protection contre les risques chimiques.	4	Les candidats utilisent ponctuellement et alternativement cet équipement pendant l'épreuve. Cet équipement est obligatoire uniquement si les chariots sont équipés de batteries ouvertes.
	1	Gilet de sécurité.	1	Sans objet
	1	Paire de gants de manutention en trois tailles différentes.	1	Le candidat sélectionne et utilise la paire de gants à sa taille.
	1	Chaque candidat est équipé de ses chaussures de sécurité.	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Fournitures pour la protection et l'emballage : rouleaux de film étirable transparent et opaque dérouleurs pour film, rouleaux adhésif, pictogrammes, pochettes porte-documents adhésives transparentes, feutres pour le marquage. Consommables pour les imprimantes.	4	Sans objet
Documentations	1	Carnet de lettres de voitures de format A4 ou A5.	4	Sans objet
	1	Descriptif des modes opératoires du logiciel de gestion d'entrepôt pour les opérations à réaliser.	4	Sans objet
	1	Plan de circulation de l'entrepôt.	4	Le plan est affiché.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	21/28

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Cariste d'entrepôt est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Cariste d'entrepôt Arrêté du 17/02/2015		Cariste d'entrepôt Arrêté du 09/07/2020
CCP	Réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3 et 5	CCP	Réceptionner, expédier, stocker et déstocker des marchandises en conduisant en sécurité des chariots élévateurs des catégories 3 et 5

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	23/28

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CE	RE	TP-00470	06	26/07/2020	18/12/2020	25/28

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

